

POURQUOI LE COÛT DE MON RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE EST-IL PLUS ÉLEVÉ QUE LE TIEN?

PAR CAROLINE GAGNON

Coordonnatrice du CCR

Il est tentant de se comparer aux autres et c'est pratiquement un réflexe de le faire. Ainsi, plusieurs personnes nous informent que leur régime d'assurance collective coûte moins cher ou plus cher que celui d'un ami, d'une cousine, d'un frère, etc. Toutefois, il est très difficile de comparer les coûts de notre régime à celui d'un autre puisque la tarification est établie en fonction de plusieurs éléments. Votre régime est-il identique à celui de votre connaissance? Est-ce exactement les mêmes garanties qui sont couvertes? Le groupe est-il formé du même nombre de personnes? La moyenne d'âge des personnes assurées est-elle la même dans les deux groupes? L'expérience du groupe, c'est-à-dire le montant des primes perçues et le montant des prestations versées, est-elle identique? Or, ce sont tous des facteurs qui interviennent dans l'établissement de la tarification d'un régime d'assurance collective.

Par exemple, considérons la garantie d'assurance accident maladie, la liste de médicaments couverts (liste RAMQ, clause restrictive ou large), les professionnels (physiothérapeute, diététiste, chiropraticien, etc.) et les soins de santé couverts (infirmière, ambulance, orthèse, etc.), l'assurance voyage (assistance et annulation), le pourcentage de remboursement offert par l'assureur, le maximum admissible, la franchise annuelle payable, etc. sont tous des éléments qui varient d'un régime à l'autre et qui influencent la tarification d'un régime.

En fait, il serait surprenant d'avoir deux régimes identiques et deux groupes d'assurés comparables. Il est donc impossible de comparer deux régimes distincts.

Finalement, les membres du Comité consultatif des retraités s'assurent à chaque renouvellement que l'assureur établit une tarification juste et équitable. De plus, malgré la détermination d'une tarification aussi juste que possible, il peut arriver qu'à la fin de l'exercice financier les résultats obtenus dégagent un surplus. Dans un tel cas, les assurés auront droit à une ristourne versée sous forme d'un congé de primes.

CAPSULE PHARMACEUTIQUE : ALTACE VS RAMIPRIL

PAR GILLES BOURGET

Président du CCR

Au cours des derniers et des prochains mois, quelques médicaments parmi les plus utilisés dans le monde ont été ou pourront être produits (copiés) par différentes compagnies pharmaceutiques, parce que le contrat d'exclusivité réservé au produit original est venu ou viendra à terme. Ainsi, depuis quelques temps, nous retrouvons entre autres sur le marché diverses copies du médicament original « Altace » (par exemple le Ratio-Ramipril, l'Apo-Ramipril, le Co-Ramipril, ou le Ramipril). Ce produit est employé habituellement pour traiter divers problèmes cardiaques comme l'hypertension ou chez des personnes venant de subir une crise cardiaque ou présentant un risque élevé d'événements cardiovasculaires.

Au niveau du coût, l'utilisation du médicament générique peut vous faire réaliser des économies allant en moyenne jusqu'à 40 % du coût du médicament d'origine. L'utilisation du médicament générique constitue donc une économie appréciable en raison du nombre potentiel d'utilisateurs de notre groupe. Voilà un autre exemple d'action qui peut réduire la progression des coûts de notre régime d'assurance collective.

Vous êtes un consommateur de ce médicament? Parlez-en à votre pharmacien. Celui-ci vous rassurera sur la composition de ces médicaments génériques.

CAPSULE SANTÉ- L'ALIMENTATION DES RETRAITÉS



PAR DENISE CHAMPAGNE

Membre du CCR

Pour ce bulletin, l'alimentation des retraités sera le sujet de ma chronique. Premier réflexe devant mon écran, faire une recherche sur le moteur de recherche **Google** « saine alimentation à la retraite ».

Résultat : 268 000 inscriptions en 14 secondes!

En navigant d'un site à l'autre, j'ai appris que les retraités canadiens étaient parmi les plus en santé au monde. J'ai découvert plusieurs définitions d'alimentation saine. Celle retenue se trouve sur le site **temps-libre.info** et nous vient du docteur Elodie Hiregoyen, diététicienne.

« C'est une alimentation équilibrée tant au niveau de la nature des aliments que des quantités. Cela répond à des principes simples : manger varié, à table, assis de préférence, en prenant son temps et à des horaires réguliers, sans sauter de repas et, primordial, se faire plaisir avec des aliments simples. Ce sont des principes que l'on a tendance à oublier avec l'âge. »

Au cours de ma navigation, j'ai aussi noté au passage quelques conseils d'experts sur le site **votrepoidsante.ca** :

- Pensez santé plutôt que minceur;
- Il est essentiel de déjeuner;
- Grignotez santé : une collation saine ne fait pas que calmer votre faim entre les repas; elle vous permet de refaire le plein d'énergie et d'éléments nutritifs. Finis la fatigue, l'irritabilité et les maux de tête qui accompagnent souvent les baisses d'énergie! En prime, elle vous aide à maintenir un poids santé : moins affamé, on a la fourchette plus légère au repas.

Mon dernier furetage s'est fait sur le site Axé Santé de SSQ (**www.axesante.ssq.ca**) avec l'objectif de vous suggérer quelques lectures intéressantes sur le sujet. Sous le thème **Nutrition**, j'ai consulté les dix articles de la rubrique et je n'arrive pas à vous en recommander un plus qu'un autre. Question de vous donner envie d'en savoir davantage, je vous en énumère tous les titres :

- Salubrité des aliments : gare aux bactéries
- L'eau, un élément unique aux multiples bienfaits
- Les acides gras oméga-3
- Se réconcilier avec l'hiver
- Prévenir le cancer par l'alimentation
- Le sucre, ce faux ami
- Le sel au banc des accusés
- Une santé de fer, c'est alimentaire
- L'hygiène alimentaire, c'est nécessaire
- L'étiquette nutritionnelle : l'utiliser, c'est l'adopter.

La liste de ces articles se veut aussi une référence pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet. Elles pourront ainsi se procurer une copie papier auprès de notre coordonnatrice.

C'est donc un nouveau rendez-vous avec Axé Santé!

MEMBRES DU CCR

ÉDUCATION

- M. Gilles Bourget
- M. Denis Langlois

FONCTION PUBLIQUE

- M. Gilles Michaud
- M. Gilles Dufour

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- M^{me} Denise Champagne
- M. Mathieu Vaillancourt
- M. Pierre Gadoury
- M. Robert Fortier

COPRÉSIDENTS DU CPI

- M. Richard Léonard
- M. Éric Lagueux

ACTUAIRE

- M. François Blanchard

PROCHAINE PARUTION :
DÉCEMBRE 2009

DV4117F (2009-07)

Bulletin

COMITÉ CONSULTATIF DES RETRAITÉS (CCR)

Quatrième année • n° 8 • Juillet 2009

POSTE DE COORDONNATEUR



PAR PIERRE GADOURY

Responsable du Bulletin

Dans le dernier Bulletin de décembre 2008, nous annonçons en dernière heure l'embauche d'une coordonnatrice pour le CCR. Cette décision faisait suite au sondage réalisé en mai 2008 auprès de 750 assurés qui s'étaient prononcés en faveur de la création de cette permanence pour coordonner les activités du CCR. Depuis quelques années, le nombre de retraités augmente sans cesse et il était devenu essentiel d'assurer une continuité dans la gestion des activités du CCR. Cette décision a été prise de concert avec le Comité paritaire intersectoriel et le Secrétariat du Conseil du trésor a été impliqué dans le processus de sélection.



Mme Caroline Gagnon,
coordonnatrice du CCR

Le 20 janvier dernier, madame Caroline Gagnon se joignait au Comité consultatif des retraités. Madame Gagnon est détentrice d'un certificat de conseillère en régimes d'assurance collective, ainsi que d'un baccalauréat en communication publique de l'Université Laval. Elle a oeuvré dans des institutions d'assurance telles que Groupe financier AGA Inc., Optimum Actuaire et Conseillers Inc., ainsi qu'auprès de Desjardins Sécurité financière de Lévis. Elle a accompli des tâches à l'administration des contrats et au service à la clientèle ainsi qu'à l'analyse des soumissions et aux renouvellements de contrats d'assurance collective.

En plus de coordonner les activités du CCR, elle porte assistance aux retraités, coordonne les communications entre les membres du CCR, le Secrétariat du Conseil du trésor et les différents collaborateurs. Elle coordonne la publication du bulletin semestriel, effectue la recherche documentaire requise, compile les données et effectue les analyses nécessaires au bon fonctionnement du CCR. Elle participe à tous les comités où sa présence est requise.

Depuis son entrée en fonction, les membres du CCR ont pu apprécier ses qualités professionnelles et personnelles. Son dynamisme, sa créativité, sa polyvalence, ses connaissances du domaine de l'assurance collective et son sens de l'organisation et de la gestion nous permettent de croire que le CCR pourra exercer encore mieux son rôle auprès des assurés des régimes d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le CCR lui souhaite officiellement la bienvenue et l'assure de son entière collaboration.

Madame Gagnon peut être jointe au 1 888 777-5546, ou par courriel à **info@ccr-quebec.com**

COORDONNÉES DU CCR

1 888 777-5546

www.ccr-quebec.com • info@ccr-quebec.com

RESPONSABLE DU BULLETIN • Pierre Gadoury

Toute l'équipe du CCR
vous souhaite un très bel été!

Publié à l'intention des

Assuré(e)s du régime d'assurance collective
des retraités du personnel d'encadrement
des secteurs public et parapublic du Québec



SITE WEB DU CCR



PAR DENIS LANGLOIS

Membre du CCR

Depuis quelques années, vos représentants au Comité consultatif des retraités (CCR) en matière d'assurance collective ont mis en place **un site Web** dans le but de dispenser aux assurés une information pertinente et de qualité. Sur ce site, vous trouverez de l'information relative à l'ordre du jour des réunions du CCR, la composition du CCR, des hyperliens utiles, etc.

Nous remarquons une baisse du nombre de visiteurs depuis le début de l'année 2009. Nous tenons à rappeler l'importance de cet outil de communication et nous vous invitons à l'utiliser lorsque vous avez besoin d'informations. Ces dernières sont mises à jour régulièrement. De plus, vous retrouverez à la section **Quoi de neuf** des nouvelles d'intérêt.

Vous pouvez également acheminer vos questions à Mme Caroline Gagnon, coordonnatrice au CCR. Celle-ci se fera un plaisir de vous répondre dans les meilleurs délais.

CE SITE WEB EST LE VÔTRE, N'HÉSITEZ PAS À LE CONSULTER!

Site Web : **www.ccr.quebec.com** • Courriel : **info@ccr-quebec.com**

PROTHÈSES ET AIDES AUDITIVES



PAR GILLES MICHAUD
Membre du CCR

Vous réalisez que vous avez des problèmes d'audition ou, comme il arrive fréquemment, c'est votre entourage qui vous le fait remarquer. Ne soyez pas surpris! Les problèmes auditifs et l'arthrite sont les maux qui affectent le plus les aînés. Les statistiques nous indiquent que 40 % des personnes de plus de 75 ans sont atteintes d'un problème grave de l'audition, alors qu'il est de 10 % pour l'ensemble des groupes d'âges. Avec le vieillissement de la population, la proportion des malentendants ne peut donc qu'augmenter.

Dans le passé, les gens accordaient peu d'importance à ce type de malaise, mais la nouvelle génération de retraités, plus active, porte de plus en plus attention à ses capacités auditives. La perte d'audition affecte considérablement la qualité de vie de la personne touchée et de son entourage puisqu'elle a un impact direct sur son comportement, son caractère et sur sa vie sociale. C'est pourquoi on ne devrait jamais négliger les symptômes d'une diminution de ses facultés auditives, et consulter rapidement un spécialiste.

Le coût de ces divers appareils ne doit jamais dissuader les personnes affectées d'agir. La RAMQ assume **le coût de l'achat, du remplacement et de la réparation de prothèses auditives**, analogiques ou numériques. Dans certains cas, elle rembourse également le coût **des appareils** servant à suppléer à une incapacité auditive tels que téléscripteur, téléphone, amplificateur, etc. Pour être admissible, certaines conditions s'appliquent. Vous devrez entre autres présenter :

- un certificat médical délivré par un ORL, qui atteste la déficience auditive et son caractère permanent;
- une évaluation, par un ORL ou un audiologiste, du degré de perte auditive.

Il arrive également que la Régie rembourse une deuxième prothèse, lorsque la situation l'exige. N'hésitez donc pas à consulter votre médecin et à vous informer auprès de la RAMQ, si des questions se posent concernant votre situation personnelle. Dans un deuxième temps, vous pouvez également consulter votre brochure d'assurance ou communiquer avec le Service à la clientèle de SSQ puisque le régime d'assurance collective des retraités peut rembourser une partie des frais d'achat et de réparation de prothèse auditive, sous certaines conditions, lorsque ceux-ci ne sont pas remboursables par la RAMQ.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RETRAITÉS



PAR CAROLINE GAGNON
Au nom des membres du CCR

La période estivale est propice à la prise de la retraite. En effet, le CCR connaît une augmentation du nombre d'assurés beaucoup plus grande au cours de cette période. Vous avez fait un bon choix; votre nouvelle vie débute en même temps que la belle saison... Au nom de tous les membres du **Comité consultatif des retraités**, nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous. Profitez de cette nouvelle vie pour réaliser tous les projets que vous aviez jusqu'alors reportés.

MERCI À MONSIEUR GILLES BOURGET

PAR PIERRE GADOURY

Au nom des membres du CCR

La création du poste de coordonnateur au sein de l'équipe du CCR n'est pas le fruit du hasard. Depuis longtemps, le besoin d'offrir un service d'assistance auprès des retraités se faisait sentir à partir des échanges de correspondance et des commentaires enregistrés. Il y a trois ans, le président actuel, monsieur Gilles Bourget, s'était porté volontaire pour expérimenter et valider ce type de service. Après des milliers de téléphones, d'échanges de courriers électroniques et de correspondances, il devenait impératif de rendre disponible ce service aux assurés.

Notre collègue Gilles a su jeter les bases de la fonction de coordonnateur pour légitimer la création de cette fonction. C'est avec grand intérêt au poste qu'il a fait la démonstration de la nécessité d'aller de l'avant et de voir à élaborer, statistiques en mains, le bien-fondé d'une telle fonction. La tâche ne fut pas facile, mais Gilles a fait preuve d'un grand professionnalisme dans le cheminement de ce dossier. Au cours des trois dernières années, il a exercé la fonction de coordonnateur, ne calculant pas ses heures.

Nous voulons lui témoigner toute notre reconnaissance et lui dire merci. Il a su vendre l'idée à nos collaborateurs et a promu cette perspective afin de bien servir, dans le présent et le futur, les retraités du personnel d'encadrement des trois réseaux. Tous les membres du CCR saluent sa vision, son dynamisme et ses convictions. Ils tiennent à lui témoigner leur reconnaissance.

LE MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE



PAR GILLES DUFOUR
Membre du CCR

Le médicament générique a la même composition que le médicament d'origine en ce qui concerne le principe actif. De plus, il est aussi sécuritaire que l'original. Afin que Santé Canada approuve le médicament générique, la compagnie pharmaceutique doit soumettre son produit à différentes études visant à s'assurer que la copie possède la même efficacité que le médicament original.

Le prix d'un médicament générique est généralement moins cher qu'un médicament de marque parce qu'il ne nécessite ni de frais de recherche, ni de frais de développement. En fait, il n'y a que des frais de fabrication qui nous sont facturés. Toutefois, il ne peut être commercialisé qu'après l'expiration du brevet du médicament d'origine.

Enfin, les médicaments génériques sont couverts par notre assureur **SSQ Groupe financier** et il est dans l'intérêt de chacun de les utiliser, lorsqu'ils sont disponibles, pour diminuer le coût global de notre régime.

NOUVELLE DE DERNIÈRE HEURE



M. Richard Léonard,
coprésident du CPI

Monsieur Richard Léonard, coprésident du CPI et représentant du Secrétariat du Conseil du trésor, quitte le CCR pour sa retraite. Monsieur Léonard a eu à cœur le développement du CCR. Nous voulons particulièrement le remercier pour la rigueur et le professionnalisme dont il a fait preuve tout au long de sa contribution des quatre dernières années.

LE RETOUR AU TRAVAIL D'UN RETRAITÉ

Que se passe-t-il? Dans quel régime doit-il être assuré?



PAR GILLES BOURGET
Président du CCR

Un certain nombre de retraités du personnel d'encadrement ont l'intention de retourner travailler ou ont déjà repris le travail en accomplissant souvent des tâches identiques à celles qu'ils accomplissaient au moment de prendre leur retraite. Ces situations ont donné lieu à plusieurs interprétations, notamment au niveau du choix du régime d'assurance collective à appliquer. Dans un tel cas, l'employeur doit-il assujettir le retraité à son ancien régime d'assurance collective du personnel d'encadrement, ou encore la personne concernée doit-elle être maintenue dans le régime des retraités du personnel d'encadrement?

Afin d'éliminer la confusion entourant cette question, les représentants des associations du personnel d'encadrement et du Secrétariat au Conseil du trésor négocient présentement des modifications aux conditions de travail du personnel d'encadrement. Ces modifications précisent qu'une personne nommée à un poste de cadre ou qui occupe temporairement des fonctions de cadre, alors qu'elle participe au régime d'assurance collective des retraités ou reçoit une rente de retraite administrée par la CARRA, ne peut pas participer au régime d'assurance collective des employés actifs du personnel d'encadrement.

En conséquence, les cadres retraités qui reviendront au travail devront participer au régime d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement.

LA BOÎTE AUX QUESTIONS

PAR CAROLINE GAGNON

Coordonnatrice du CCR

J'aurai 65 ans bientôt, dois-je m'assurer pour mes médicaments à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou chez SSQ Groupe financier ?

Lorsque vous atteignez l'âge de 65 ans, vous avez le choix d'être couvert par le Régime général d'assurance médicaments (RGAM) pour le remboursement de vos frais de médicaments ou avec **SSQ Groupe financier**. Voici les possibilités qui s'offrent à vous :

Option 1 : Vous assurez vos médicaments dans le RGAM et les autres soins de santé chez SSQ Groupe financier.

Dans ce cas, vous paierez la prime établie par la RAMQ, et vos remboursements de médicaments se feront selon les paramètres établis par le gouvernement. Si vous êtes assuré dans le régime enrichi, tous les médicaments non inscrits sur la liste de la RAMQ, mais inscrits sur celle de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, vous seront remboursés selon les paramètres de votre régime d'assurance collective. La prime mensuelle payable à SSQ sera celle des 65 ans ou plus du régime que vous avez choisi (de base

CRISE ÉCONOMIQUE ET SSQ

PAR GILLES BOURGET

Président du CCR

Depuis neuf mois, la crise financière qui a débuté aux États-Unis a entraîné à son tour une crise économique à l'échelle planétaire. Certaines régions sont cependant plus touchées en raison du type d'activités propres à leur milieu. De nombreux spécialistes du monde de la finance, de la presse écrite ou électronique, ont identifié plusieurs causes à cette crise, et relevé différentes conséquences. Le colloque et l'assemblée annuelle de SSQ Groupe financier tenus les 24 et 25 avril dernier ont apporté un certain éclairage sur la situation. Monsieur Pierre Genest, président du conseil d'administration de SSQ, a fait un exposé sur la **CRISE FINANCIÈRE 2008** et la **CRISE ÉCONOMIQUE 2008-2009-2010**.

L'exposé, très intéressant pour les participants, a permis de constater que le type de gestion déployé par SSQ est très rassurant pour les assurés. Mentionnons certains éléments qui prouvent que la gestion de nos biens est entre bonnes mains.

La santé financière de SSQ est solide, notamment pour les raisons suivantes :

- Absence de PCAA (papiers commerciaux adossés à des actifs)
- Absence de « subprimes » (un crédit hypothécaire à risque)
- Liquidités suffisantes
- Faible proportion des actifs en actions
- Ratio de capitalisation suffisant

Malgré les soubresauts de l'économie en deuxième partie de 2008, le rendement sur l'avoir durant la dernière année a été de 11,3 %, ce qui est considéré comme un bon résultat dans le contexte actuel.

Dans un autre ordre d'idées, quelques statistiques tirées des différents rapports présentés lors de l'assemblée générale annuelle témoignent de l'activité intense chez SSQ :

- Plus de 10 millions de prestations-médicaments ont été traitées en assurance collective;
- 2 500 voyages ont été remboursés à la suite d'un décès ou d'une maladie dans la famille;
- Plus de 600 000 appels téléphoniques et 15 000 courriels ont été traités par le service à la clientèle de l'assurance collective.

ou enrichi). Cette prime est indiquée dans le dépliant de tarification que vous recevez à chaque mois de décembre.

Option 2 : Vous conservez l'ensemble de vos protections d'assurance maladie chez SSQ Groupe financier.

Si vous choisissez cette option, vos protections demeurent inchangées. Toutefois, la prime mensuelle applicable sera celle pour les 65 ans ou plus à laquelle s'additionnera la surprime pour les 65 ans ou plus, telles qu'indiquées dans le dépliant de tarification que vous recevez à chaque mois de décembre. Il va de soi que cette option s'avère plus coûteuse.

Option 3 : Vous terminez votre couverture d'assurance maladie avec SSQ Groupe financier et vos médicaments sont couverts par le RGAM.

Vous n'avez alors que la prime établie par la RAMQ à payer et vos médicaments sont remboursés selon les paramètres du régime public. Attention, le choix de terminer vos protections d'assurance collective est irrévocable.

Pour des informations complémentaires sur ce sujet, nous vous invitons à consulter la section **Quoi de neuf** de notre site Internet à l'adresse suivante : **ccr-quebec.com** et cliquez sur l'onglet « **Quoi de neuf** ».